Annexe 4 – Photographies du site

Projet de centrale photovoltaïque au sol

Parcelle	AK0040
Commune	Le Grand Lemps
Prise de vue	Janvier 2024

1

Vue sur l'entrée du terrain en bordure Est : 2 portails existants

2

Vue sur le nord du terrain : la haie longeant la bordure Nord sera conservée, la cabane sera démolie et le poteau BT sera conservé

Annexe 4 – Photographies du site

Projet de centrale photovoltaïque au sol

Parcelle	AK0040
Commune	Le Grand Lemps
Prise de vue	Janvier 2024

3

Vue sur les entrées du site et le cabanon

4

Vue vers le Nord-Ouest du terrain : le site est clôturé et le sol est enfriché

Annexe 4 – Photographies du site
Projet de centrale photovoltaïque au sol

Parcelle	AK0040
Commune	Le Grand Lemps
Prise de vue	Janvier 2024

5 *Bordure sud du terrain (non clôturée) : terrain agricole appartenant à la commune à droite et terrain accueillant la lagune en exploitation à gauche (site clôturé)*

6 *Terrain d'implantation : l'arbre haut sera abattu, la haie sera conservée*

Annexe 4 – Photographies du site Projet de centrale photovoltaïque au sol	
Parcelle	AK0040
Commune	Le Grand Lemps
Prise de vue	Janvier 2024

7

Vue sur la limite sud du projet à clôturer

8

Vue depuis le portail sud sur l'ancienne lagune remblayée

Annexe 4 – Photographies du site

Projet de centrale photovoltaïque au sol

Parcelle	AK0040
Commune	Le Grand Lemps
Prise de vue	Octobre 2019

Vue depuis l'intersection à 275 mètres, entre le chemin des mûriers et la rue de la plaine, au nord-ouest du terrain (GstreetView octobre 2019)

Vue depuis les premières habitations à 160 mètres à l'Ouest du projet, rue de la Plaine (GstreetView octobre 2019)

Vue depuis le chemin rural de la Croix de Jean Brillant et depuis la voie de chemin de fer Lyon ←→ Grenoble

CONCLUSION ANALYSE PAYSAGÈRE

Depuis le point de vue A, c'est-à-dire depuis les axes de circulation et le quartier résidentiel au nord du site, le projet sera peu visible car à distance et protégé par la haie maintenue au nord.

Depuis le point de vue B, qui représente les premières habitations rue de la Plaine, le projet sera visible de loin mais sera fondu dans le paysage existant (pylônes, installations ferroviaires, haies et arbres, clôtures). De plus, cette vue sera sur la tranche des panneaux ce qui limite l'impact visuel.

Le site est bien visible depuis le point de vue C (train Lyon-Grenoble), nous estimons qu'il n'y a pas de problématique paysagère associée à ce point de vue.

Le projet photovoltaïque est de petite taille et s'intègre sans difficulté dans l'environnement local. Les installations existantes (pylônes, voie ferrée, clôtures existantes, végétation) facilitent cette intégration. Le maintien de la haie au nord du site permet de compléter l'intégration.

Annexe 4 – Photographies du site
Projet de centrale photovoltaïque au sol

Parcelle	AK0040
Commune	Le Grand Lemps
Prise de vue	Octobre 2019